



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-15286>

Département(s) de publication : **78, 75, 92, 28, 91**

Annonce n° **24-15286**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

1.1 Acheteur

Nom officiel : Commune de Gazeran

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession pour l'extension et l'exploitation du parking de la gare de Gazeran et le stationnement sur voirie de ses abords

Description : L'objet de la présente consultation est la passation d'une concession pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation du parking de la gare SNCF de Gazeran et du stationnement sur voirie à Gazeran dans le périmètre entourant ce parking. Le périmètre de la concession comprendra : -Relevant de Rambouillet Territoires : le parking de la gare SNCF de Gazeran -Relevant de la Commune : l'exploitation du stationnement payant sur voirie du quartier de la Gare et des places de stationnements publics des lotissements, Le Petit Parc, Les Bleuets, Les Badelins et Les Douze Arpents, La Résidence de la Gare et le parking Rue du Château d'Eau

Identifiant de la procédure : 69e6b4be-dd5c-486a-8f9f-544b2dd4bf2a

Identifiant interne : 24-02

Principales caractéristiques de la procédure : La présente consultation est organisée dans le cadre des dispositions du code de la commande publique relatives aux contrats de concession, ainsi que des articles L. 1411-1 à L. 1411-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La consultation est organisée selon la procédure prévue par les articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et par les articles L. 3121-1 et suivants et R. 3121-1 et suivants du code de la commande publique. La procédure mise en oeuvre par l'autorité concédante est une procédure simplifiée ouverte (avec dépôt simultané des candidatures et des offres), comme le prévoit l'article R. 3123-14 du code de la commande publique.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63712400 Services de parc de stationnement

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45223300 Travaux de construction de parkings

Nomenclature supplémentaire (cpv): 98351000 Services de gestion de parkings

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Territoire de la commune de Gazeran

Ville : Gazeran

Code postal : 78125

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,100,000 EUR

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Groupement de commandes constitué, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du Code de la Commande Publique, en vertu de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes, et notamment de son article 2 « Objet du groupement », signée le 10 janvier 2024 par Monsieur le Président de RAMBOUILLET TERRITOIRES dûment habilitée en vertu de la délibération communautaire CC2312DAJ01 du 18 décembre 2023, et le 19 janvier 2024 par Monsieur le Maire de GAZERAN dûment habilité en vertu de la délibération n°2024.04 du 8 janvier 2024. La Communauté d'Agglomération RAMBOUILLET TERRITOIRES est désignée coordonnateur du groupement. La valeur estimée de la concession de service public s'élève à 3 100 000 d'euros HT. Ce montant exprimé en euros courants est donné à titre indicatif. Il a été calculé, conformément aux prescriptions des articles R3121-1 du code de la commande publique, en prenant en compte notamment les produits estimés sur la durée de la concession. Les candidats doivent élaborer leurs offres dans le respect des principes énoncés au document-programme, notamment en ce qui concerne la répartition des rôles et des responsabilités entre l'autorité concédante et le concessionnaire, et selon les dispositions du règlement de la consultation. Une variante obligatoire est fondée sur les principes énoncés au document-programme, en intégrant la conception et la réalisation d'ombrières photovoltaïques dans le projet d'extension du parking de la gare de Gazeran. Les candidats devront impérativement présenter cette variante en plus de leur réponse à l'offre de base. Les variantes facultatives ne sont pas autorisées. La visite de site est facultative. Les candidats qui souhaitent disposer d'informations complémentaires sont invités à poser par écrit, en langue française, les questions et demandes de renseignements complémentaires en les déposant sur le profil acheteur de Rambouillet Territoires, à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=868868&orgAcronyme=d5x II>

ne sera répondu qu'aux seules questions qui seront parvenues, au plus tard (date de réception de la demande faisant foi) : -quinze (15) jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures et des offres ; -cinq (5) jours calendaires avant la date limite de remise des offres finales pour les candidats admis aux négociations. Les questions posées, ainsi que les réponses apportées aux candidats les ayant posées, seront communiquées à l'ensemble des candidats dans un délai de 10 (dix) jours calendaires. Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document, ou de la nouvelle date limite de réception des offres si cette dernière venait à être reportée. **CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DU DOSSIER D'OFFRE A REMETTRE: VOIR DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=868868&orgAcronyme=d5x> **CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES: VOIR DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Code de la commande publique

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Concession pour l'extension et l'exploitation du parking de la gare de Gazeran et le stationnement sur voirie de ses abords

Description : Lot unique, concession exploitation parking gare de Gazeran

Identifiant interne : Lot unique

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63712400 Services de parc de stationnement

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : Voir dispositions du règlement de la consultation

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=868868&orgAcronyme=d5x>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=868868&orgAcronyme=d5x>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Requise

Date limite de réception des offres : 05/04/2024 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

Informations relatives aux délais de recours : La présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel (art L551-1 du CJA) jusqu'à la signature du contrat. Les candidats évincés peuvent également, une fois le contrat signé, saisir le TA d'un référé contractuel (art L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA) : • jusqu'au 31^{ème} jour suivant la publication de l'avis d'attribution, • dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du contrat (en cas d'absence de publication d'un avis d'attribution). Dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution, les concurrents évincés de la conclusion d'un contrat administratif, ainsi que les tiers, sont recevables à former un recours devant le TA en pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires (Recours en contestation de validité du contrat Conseil d'Etat, Assemblée, 4 avril 2014, n°358994 Tarn et Garonne). Une requête contestant la validité du contrat peut être accompagnée d'une demande tendant à la suspension de son exécution (art L521-1 du CJA). La suspension desdites décisions peut également être demandée devant le juge des référés du même TA (art L521-1 du CJA). La requête en référé devra, pour être recevable, être assortie d'un recours au fond. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Versailles

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Versailles

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Versailles

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Organisation qui traite les offres : Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Commune de Gazeran

Numéro d'enregistrement : 21780269300010

Ville : Gazeran

Code postal : 78125

Pays : France

Adresse électronique : contact@gazeran.fr

Téléphone : 0134831915

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Versailles

Numéro d'enregistrement : 17780005900012

Adresse postale : 56 avenue de Saint Cloud

Ville : Versailles cedex

Code postal : 78011

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-versailles@juradm.fv

Téléphone : 0139205400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Numéro d'enregistrement : 20007334400067

Adresse postale : 22 rue Gustave Eiffel

Ville : Rambouillet

Code postal : 78120

Pays : France

Adresse électronique : marches@rt78.fr

Téléphone : 0134572061

Profil de l'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=868868&orgAcronyme=d5x>

Autres points de contact :

Nom officiel : Service de la commande publique

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Chef de groupe

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : deb15d46-fb5a-437f-9cd3-d4a02493cc2f - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 07/02/2024 à 14:32

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/02/2024